

Motion présentée par les enseignant-e-s du lycée Mousseron, élu-e-s au CA.

Avec 122 postes restitués à la rentrée prochaine par le gouvernement à l'académie de Lille (alors que 5886 ont été supprimés dans le second degré en 10 ans), il faudra à ce rythme 48 ans pour compenser seulement les suppressions opérées par la droite ! Sur ces 122 postes, seuls 10 sont restitués aux lycées généraux et technologiques, autant dire rien du tout ! Alors même que les lycées de l'académie vont accueillir 763 élèves de plus (+1,23 %), soit 1 poste rétabli pour 76 élèves en plus !

Au lycée Mousseron nous perdons 105 heures poste, l'équivalent de 6 postes d'enseignants. On nous rétorque que les effectifs baissent (- 35 élèves par rapport à l'effectif constaté en septembre) mais les suppressions sont sans commune mesure avec la baisse du nombre d'élèves : la calculatrice du Rectorat marche toujours à sens unique.

Le chef d'établissement a fait part de son intention de supprimer les services rendus par des collègues qui assurent des BMP (blocs de moyen provisoire) en philo, en physique, en SVT, en bio, en STMS, et de supprimer entièrement un poste en lettres classiques, un poste en math, un poste en STMG.

Parallèlement à ces suppressions, le nombre de HSA continue d'exploser : + 18, soit 155 au total, l'équivalent de 8,6 postes de certifiés !

D'ores et déjà, nous avertissons que, dans un grand nombre de disciplines, il y aura des situations de blocage du fait du refus des collègues d'assurer des HSA qui vampirisent les postes.

Nous dénonçons le fait que l'AP et les dédoublements deviennent des variables d'ajustement des services puisque les heures postes attribuées au lycée ne permettent pas de financer les horaires réglementaires dus aux élèves sans recourir aux HSA.

On se demande bien où est l'intérêt des élèves dans cette logique comptable !

Nous réclamons le maintien de tous les moyens d'enseignement du lycée et la transformation des HSA en postes d'enseignants pour faire face aux besoins des élèves.

Denain, le 1 février 2013

Motion adoptée par 8 voix pour, 1 contre et 8 abstentions